

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL DE VITATERNE

Compte-rendu sommaire

Séance du 13 décembre 2021

Date de convocation : 6 décembre 2021

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard – M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - Mme BROSSARD Isabelle - M. FAGOT Philippe - Mme GRAVELLE Pascale - Mme SAÏDANI Taffathe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme CARRE Elodie

ABSENTS EXCUSES : Mme BERTHELOT Evelyne – M. LINLAUD Vincent - M. GUIET Julien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2021 : adopté à l'unanimité.

Modification des statuts du SDEER

Le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de modification des statuts.

Schéma communal DECI

Le Maire présente au Conseil Municipal le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie, qui a été établi par la Communauté des Communes et le SDIS. Ce schéma est la déclinaison à l'échelle communale du règlement départemental de DECI. C'est un outil de gestion et d'anticipation qui permet d'optimiser les points d'eau existants et de définir les besoins.

Le schéma présente l'état de l'existant, les carences constatées et les priorités d'équipement. Le tableau de synthèse présente deux projets de points d'eau incendie à prioriser. Il y a une convention à passer avec M. Boule au lieu-dit Chez Massias pour pouvoir puiser de l'eau dans ses baches incendie au besoin. Un poteau incendie est à installer sur le Domaine des Fossés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Avis sur l'enquête publique SCEA BOULLE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique a été effectuée du 8 au 25 novembre 2021 suite à la demande d'autorisation environnementale de la société SCEA BOULLE pour l'augmentation de la capacité de stockage d'alcools de bouche existants et pour la création d'un nouveau chai situé au 4 Chez Massias 17500 St-Martial de Vitaterne. La commune n'a pas reçu le rapport du commissaire-enquêteur mais personne ne s'était présenté en mairie pour consulter le dossier et le commissaire-enquêteur n'avait reçu personne lors de ses permanences.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation de la société SCEA BOULLE sans réserve ni observations.

Télétravail

La secrétaire effectue les 3 demi-journées fermées au public en télétravail depuis 1 an. Une délibération doit être prise afin de se mettre en conformité avec les circulaires parues en 2021. L'avis du Comité Technique du Centre de Gestion est nécessaire pour prendre la délibération et le dossier n'a pas encore été présenté.

Le maire souhaite que la secrétaire revienne une demi-journée par semaine en présentiel pour pouvoir travailler avec les élus. Les conseillers estiment que c'est une organisation à voir en interne au besoin.

Compte-rendu de la commission du 1^{er} décembre

Les membres de la commission ont reçu le compte-rendu de la réunion.

Julien Guiet a fait part de son projet de zone d'accueil pour camping-cars.

Une visite technique de Dekra a eu lieu pour le diagnostic de l'existant pour les travaux de la salle des fêtes.

Le contrat de maîtrise d'oeuvre a été signé de nouveau avec le maître d'œuvre qui a changé son statut d'entreprise.

La majoration de la valeur locative foncière a été évoquée.

Il faudra réunir les propriétaires de terrains situés en zone U et AU pour connaître leurs intentions sur le devenir de leurs terrains, suite à la mise en cohérence du PLU avec le SCOT.

Les adjoints vont se réunir le lundi 20 décembre pour la décision de la vente du terrain communal Rue du Maine.

Aménagement de la mairie

2 chantiers à voir : réorganisation des bureaux secrétariat et bureau du maire / rénovation de la salle des mariages qui ne pourront pas avoir lieu en même temps.

Des devis sont actuellement en cours de demande.

Effacement de réseaux Rue Maingaud - Convention avec Orange

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du dossier de dissimulation des réseaux basse tension et éclairage public, Orange doit réaliser l'étude d'effacement du réseau téléphonique.

Le Maire donne lecture de la convention qui formalise les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire. La convention fixe les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau de communications électroniques souhaités par la commune.

Après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de travaux de dissimulation des réseaux avec Orange (convention n° D17-54-21-142364).

Décision modificative – opérations liées à la convention pour assistance financière avec le Syndicat de la Voirie

Monsieur le Maire rappelle que suite à la convention d'assistance financière signée avec le Syndicat de la Voirie, il y a lieu de procéder à des écritures comptables de régularisation.

Deux mandats de l'année 2018 doivent être annulés par l'émission de titres, et réemis (montants de 2935€ et 2990€).

Il est donc nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au budget primitif 2021 et d'équilibrer les écritures.

Questions diverses

Mme Gravelle fait part des départs et arrivées des habitants sur son secteur.

Mme Carré signale que les habitants du Brandart sont mécontents suite à la suppression des containers poubelles dans le village, car ils n'ont pas été prévenus à l'avance. Les bacs se trouvaient sur un terrain privé et non communal, ils ont donc été déplacés suite à la réclamation de la propriétaire du terrain. Il faudrait trouver une autre solution.

Plusieurs conseillers signalent une invasion de rats sur la commune. C'est à chacun d'y remédier, la commune n'étant pas tenue de faire une dératisation ni même de fournir des produits, ce qu'elle fait pourtant déjà.

Suite à l'apparition d'une antenne dans son jardin, Mme Brossard indique qu'après ses réclamations, l'antenne a été déplacée sur le domaine public.

Suite à l'annulation de l'arbre de Noël à cause de la Covid19, les cadeaux et les bonbons ont été distribués aux personnes qui se sont présentées, il en reste quelques-uns.

Il se trouve des bidons de pétrole dans les containers poubelles, ils n'ont rien à y faire, ils devraient être emportés en déchetterie. Faire un rappel au civisme dans le bulletin.

Il est préférable d'annuler également les vœux du maire. Une réunion pourrait bien avoir lieu mais le moment de convivialité et de partage de cette manifestation ne pourrait pas se tenir, c'est pourquoi le conseil préfère reporter.

Prochaine réunion : Jeudi 27 janvier 2022 à 18h

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 20h00.